

## 111G - BOURSE DE LA FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS

Objectif : Le Fonds de bourses Financière des professionnels vise à encourager le développement et le maintien de l'excellence scolaire par l'attribution de bourses

3 bourses de 4 500 \$

Sont admissibles les résidents inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales agréé de l'Université Laval (excepté médecine familiale et ses programmes de compétences avancées ainsi que les programmes de formations complémentaires)

- Qui démontrent un grand dynamisme et un engagement à l'égard de la profession
- Et qui démontrent une progression constante vers l'excellence académique et universitaire (dossier académique, implication en enseignement ou en recherche, etc.).

<b>Section 1 Dossier universitaire et réalisations antérieures</b>	
Dossier académique	/10
<b>Implication en recherche</b> Projets en cours Publications Communications	/10
<b>Implication en enseignement</b> Participation à des cours Développement de matériel pédagogique Autres expériences ou réalisations pertinentes	/10
<b>Implication sociale</b>	/10
<b>Implication hospitalo-universitaire</b> Participation à des comités hospitalo-universitaires Autres réalisations pertinentes	/10
<b>Prix, bourses, distinctions</b>	/10

<b>Section 2 Lettres</b>	
<b>Lettre de motivation</b>	/20
<b>Lettre d'appui</b>	/20

**Total** /100

